

prix, sera spécialement affectée aux armes rayées, de guerre ou de précision.

Art. 10. Pour prendre part à ce tir, il sera délivré à chaque tireur, moyennant la somme de 6 francs, un billet lui donnant droit de tirer 4 balles.

Tir au Revolver.

Art. 11. Une cible placée à 35 mètres, à laquelle seront accordés deux prix, sera affectée au tir au revolver.

Art. 12. Le prix du billet pour 6 balles est fixé à 6 francs.

Carabine Flöbert.

Art. 13. Tir à 25 mètres, deux prix seront affectés aux meilleurs tireurs.

Art. 14. Le prix du billet est de 2 fr. pour 3 balles.

NOTA. — L'arme, les cartons et les cartouches seront fournis aux amateurs.

Prix d'honneur.

Art. 15. Les trois tireurs qui, dans chaque section du tir ordinaire, auront obtenu un prix pourront s'ils le désirent, moyennant la somme de 3 fr., concourir pour les prix d'honneur au nombre de deux.

Art. 16. Une cible sera affectée à ce tir et chaque tireur aura droit à deux balles.

Dispositions générales et particulières.

Art. 17. Les prix seront décernés aux tireurs qui auront mis le plus grand nombre de balles dans la cible, et à nombre égal, à ceux qui auront les plus petites sommes d'écart du centre de la cible.

Art. 18. Toute contestation sera jugée, en dernier ressort et sans recours aucun, par la Commission en majorité.

Art. 19. Dans le but de prévenir les accidents et d'assurer le maintien de l'ordre, la Commission prend les résolutions suivantes :

1^o Tout tireur qui se présentera pris de boisson sera exclu de tout concours sans pouvoir prétendre à la remise de la somme qu'il aura déboursée pour achats de billets;

2^o Le départ des tireurs aura lieu, sur la place du Gouvernement, à 9 heures précises, musique en tête; et le tir sera ouvert à 10 heures;

3^o La liste des tireurs sera close la veille de la fête.

A 4 heures, sur la place du gouvernement, commenceront les jeux publics.

Le soir, feu d'artifice et retraite aux flambeaux, si le temps le permet.

Les tireurs sont invités à prendre leurs billets le plus tôt possible, afin que l'on puisse les répartir par section dès le 13 au soir.

Les commissaires : Le Maire, Président ; L. Boutilier ; Danjou ; Charpentier ; Ch. Haçala ; Norgoët ; Lefèvre ; Rouard ; L. Héguy ; J.-M. Motay et P. Lefèvre.

N. B. Afin d'éviter des accidents, il est défendu aux tireurs de faire leurs essais en deçà du Rond Point.

On pourra se procurer des billets chez MM. les Commissaires.

Devançant la *Feuille Officielle* qui doit sans doute donner un ordre de service, l'*Indépendant*, en dehors du programme ci-dessus, suppose que :

au coucher du soleil, il sera fait une salve de 21 coups de canon par la batterie de salut ; le lendemain cette salve sera répétée au lever du soleil ; à ce moment, les établissements publics et communaux seront pavoisés ;

Une dernière salve de 21 coups de canon sera faite au coucher du soleil.

Le soir, les édifices publics et communaux seront illuminés.

des fêtes d'un intérêt capital pour notre population essentiellement maritime.

En 1883, les régates faisaient partie du Programme de la Fête Nationale, donnant à notre population l'espoir qu'elles auraient constamment leur cours ; mais au grand étonnement de tous, l'année suivante 1884, elles furent rayées du Programme.

Ce n'est que quelques jours après qu'un Comité s'organisait sous la présidence de M. de Lestrac, alors commissaire de la Marine à St-Pierre.

Nous avons encore un souvenir de cette fête si habilement menée par les organisateurs et où chacun avait tenu à prêter son concours, et nous croyons utile, d'en donner ici, le compte-rendu succinct.

Le 29 Juillet, jour fixé, tous les navires se trouvant sur rade et dans le port, avaient arboré les couleurs nationales, quelques-uns étaient pavoisés ; toutes les habitations du littoral, de la rade et quelques maisons en ville, avaient aussi arboré les trois couleurs ; enfin tout respirait un jour de fête.

A une heure après-midi, sous une tente artistement décorée, élevée sur la route de Gueydon, près des établissements de la maison Comolet, s'était donné rendez-vous une nombreuse et élégante société.

Au milieu de cette tente étaient exposés de splendides et magnifiques lots.

La foule était grande sur toutes les hauteurs voisines de la rade, ainsi que sur la route de Gueydon.

Aussitôt M. le Commandant de la Colonie arrivé, les courses des bateaux commençaient, les départs et arrivées signalés par des décharges d'artillerie.

Des rafraîchissements de toutes sortes étaient offerts aux dames, le tout accompagné de friands gâteaux.

Cette manne quoique ne tombant pas du ciel, était gracieusement goûtée par les élues.

La fanfare St-Pierraise qui ne reste jamais en arrière dans toutes les circonstances où elle croit son concours nécessaire, avait bien voulu le prêter à cette fête. A courts intervalles, elle donnait quelques morceaux de son répertoire, parmi lesquels figuraient la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*.

Au nombre des courses données par le programme, figurait en 4^e série une catégorie spéciale aux femmes.

Déjà, en 1880, cette course avait eu lieu et n'avait pas été sans charme, aussi attendait-on avec impatience ce départ, quand tout à coup, le bruit circulait que cette joute n'aurait pas lieu, nos intrépides et vaillantes bataillères s'étant mises en grève.

A 6 heures les concours étant terminés, les spectateurs rentraient en ville. Là, nous assistions à un défilé qui ne manquait pas d'attrait et où on remarquait de charmantes toilettes gracieusement portées par nos jolies Saint-Pierraises.

Après un goûter offert par le Comité à la fanfare, cette dernière rentrait en ville jouant le *Chant du Départ*, suivie par quelques membres du Comité et son Président, lesquels en faisant halte au Café Eraudquin donnaient une nouvelle preuve de leur courtoisie, en offrant le madère.

De là, ce même cortège se rendait sur la place du Gouvernement, où la *Marseillaise* et les *Girondins* terminaient la fête.

A part quelques incidents plus comiques que regrettables, tout s'était bien passé,

grâce au bon goût et à la bonne organisation apportés par Monsieur le Président et son comité.

Ces notes seraient incomplètes si nous ne donnions aussi nos félicitations à M. Allain, gérant de la maison Comolet, qui avait courtoisement mis à cette occasion, sa maison et ses établissements à la disposition du Comité.

×

Ici notre population est toute républicaine, c'est pour cela que les marins la composant en majeure partie, désirent que les régates aient lieu à St-Pierre et qu'elles fassent partie de la fête nationale ; espérons donc que leurs vœux seront pris en considération et que St-Pierre à l'avenir, fera des régates, sa fête annuelle ; qu'il aura plus souci de sa dignité maritime, et que certains commerçants revenant de leurs habitudes insouciantes feront comme tous les citoyens de la Mère-Patrie, en portant le plus de souscriptions possibles pour donner plus d'attrait à cette fête toute populaire.

La semaine prochaine la frégate *Minerve* sera sur notre rade, c'est là un motif des plus sérieux pour l'organisation de régates afin de faire voir au représentant de la France dans l'Atlantique Nord, que les habitants des îles Saint-Pierre et Miquelon, ne sont pas au-dessous de leurs concitoyens de la Mère-Patrie.

×

Allons !!! des régates !!! des régates !!!

Un Saint-Pierrais républicain ..

TRIBUNAL DE COMMERCE

Nous insérons avec plaisir l'article suivant, à propos de l'élection des assesseurs à ce tribunal ; élection qui doit avoir lieu après-demain.

Nous croyons cependant devoir ajouter, que la liste annuelle des électeurs, continue à être trop subordonnée au bon plaisir de l'administration. Il est facile d'y constater certaines abstentions qui ne paraissent pas fondées.

Aux réprobés le soin de réclamer, si bon leur semble, leur droit d'électeurs.

ELECTION AU TRIBUNAL DE COMMERCE

MM. les Négociants sont convoqués pour dimanche prochain à l'effet d'élire les *juges-assesseurs* au Tribunal de Commerce.

Il y a environ un an notre Conseil général a émis un vœu tendant à obtenir pour la Colonie, un Tribunal de Commerce élu et conformément à la loi du 8 décembre 1883.

Lors de la prestation de serment des assesseurs au commencement de l'année judiciaire courante, le Chef intérimaire de la Justice promit, dans son discours, d'adresser au Ministre un rapport favorable sur le vœu exprimé par le Conseil général. Nous ne doutons pas que cette promesse a été tenue mais nous n'avons cependant pas encore de Tribunal Consulaire.

Nous pensons que notre Colonie a été oubliée et que l'on ne pourra trouver de moment plus opportun pour réveiller la

d'élegantes bâties et nommés faubourg du Temple, se trouvait autrefois, à l'époque où se passe notre histoire, un triste monument, que jamais on ne contempla qu'avec un sentiment de terreur.

Construit sur une des plus hautes collines dominant Paris, ce monument, composé de piliers en pierre, reliés les uns aux autres par des barres transversales en fer, avait reçu le sanglant baptême de Montfaucon.

Érigé par les ordres d'Enguerrand de Marigny, ministre de l'orgiaque Marguerite de Bourgogne, Enguerrand lui-même y expia la peine d'un crime imaginaire.

De tout temps, le défaut de complaisance fut puni de mort chez les grands.

Depuis le ministre de Marguerite, Montfaucon avait continué de recevoir les tristes hôtes que lui envoyait la fatalité ; manants et gentilshommes lui rendirent tour à tour leur suprême visite.

C'est là que nous allons conduire nos lecteurs.

Il était nuit noire ; un ciel nuageux ne

permettait même pas de distinguer l'astre de Diane.

Au-dessus des potences tourbillonnaient une immense quantité de corbeaux carnivores, aux cris de mauvaise augure, qui s'acharnaient à quelques lambeaux de chaires restés après des squelettes dont les ossements craquaient au gré du vent.

A terre, des tibias et des crânes, déjà blanchis par le temps, semblaient attendre une sépulture que la loi se refusait à leur donner.

Aujourd'hui, l'humanité accorde une tombe aux morts, quel que soit leur crime.

Autrefois, la réduction en poussière était le seul suaire que dussent espérer les pendus. *O tempora, o mores !*

Nous avons dit que le gibet de Montfaucon était situé sur une colline, en effet.

Le côté de cette colline, par lequel on descendait à Paris, avait une sorte de chemin frayé par les longues stations des archeurs du roi et des suppliciés.

L'autre côté, au contraire, dont le versant dominait un vallon resserré entre des ro-

chers et des bois, n'offrait qu'un aspect sauvage, inabordable au premier regard pour tout mortel qui eût voulu s'y aventurer.

Ça et là s'élevaient de grosses pierres ; plus loin, d'épaisses broussailles. Les gibets, enfin, semblaient une limite infranchissable entre les deux versants de la colline, que nul bourgeois de la capitale n'eût osé visiter, la nuit surtout.

Dans ce parage étrange, disait le bruit public, se tenaient les génies de la mort, les vampires avides du sang humain ; sur les pierres s'effectuaient les sabbats des sorcières à chaque exécution nouvelle.

De nos jours, ces croyances feraient rire. Mais nos lecteurs savent que nous sommes au quinzième siècle, et comprendront l'effroi qu'inspirait la pensée de Montfaucon et son bizarre voisinage.

Malgré cette terreur cependant, le lendemain du jour où nous avons vu les voleurs masqués envahir les Halles, un homme marchait à tâtons dans le domaine affecté aux vampires.

Des pieds et des mains il sondait la topographie du terrain ; mais cette hésitation semblait plutôt provenir de l'obscurité que de l'ignorance du lieu où il se trouvait.

En effet, depuis deux heures au moins le couvre-feu était sonné.

Aucune lumière ne scintillait au loin par la ville ; le croassement des oiseaux de proie troubloit seul le silence de la nature.

Cet homme n'était autre que Jean Hurrel.

Enveloppé d'un manteau sombre et le tout rabattu sur les yeux, que cherchait-il donc ?

Nous allons le savoir.

— Bientôt viendra l'instant du rendez-vous, murmura-t-il, et nul bruit ne frappe mon oreille... Le mendiant Maugiron m'aurait-il trompé ?... Non, il a bien dit : A demain !... Qu'importe, d'ailleurs, je la verrai elle ; depuis un mois je ne l'ai pas embrassée !... Oh ! quand donc finira cet étrange mystère ?

Il fit quelques pas.

(A suivre.)

mémoire endormie des Chefs de bureaux du Ministère des Colonies. Que les électeurs s'abstiennent de nommer des assesseurs : l'impossibilité de constituer un tribunal hâter certainement la réponse au vœu du Conseil général.

Nous salons bien les créoles des Antilles, de la Guyane et du Sénégal ; nous sommes citoyens français au moins tout autant qu'eux. Nous ne voyons pas pourquoi nous ne jouirions pas de quelques-uns des avantages que, grâce à leurs députés, le gouvernement de la République leur octroie à chaque instant. C'est en refusant le tribunal qui nous est accordé que nous obtiendrons celui que nous avons demandé.

Un négociant qui ne votera pas.

FEUILLE OFFICIELLE

Du 2 Juillet 1887.

DÉPÉCHE MINISTÉRIELLE

Paris, le 2 juin 1887.

Monsieur le Commandant,
Le Journal officiel du 31 mai dernier vous a fait connaître que je prenais la Direction du Département de la Marine et des Colonies.

J'ai l'honneur de vous confirmer cette communication.

Je compte sur votre concours éclairé pour m'aider à accomplir la tâche qui vient de m'être confiée par le Président de la République et je suis sûr que vous voudrez bien apporter, dans l'expédition des affaires le zèle éclairé et le dévouement dont vous avez toujours fait preuve sous l'administration de mes prédécesseurs.

Recevez, etc.

Signé : BARBEY.

DÉPÉCHE MINISTÉRIELLE

Paris, le 14 juin 1887.

Nomination du Sous-Secrétaire d'État.
Monsieur le Commandant,
J'ai l'honneur de vous informer que, par décret en date du 7 juin courant, M. Le Président de la République m'a nommé sous-secrétaire d'État au Ministère de la Marine et des Colonies et m'a spécialement chargé de l'Administration des Colonies, en remplacement de M. de la Porte dont la démission a été acceptée.

Au moment de prendre possession de ce poste important, je tiens à vous demander votre concours et celui du personnel placé sous vos ordres, concours qui n'a pas fait défaut à mon honorable prédécesseur et qui me sera précieux pour mener, comme lui, à bonne fin la tâche qui m'a été confiée.

Recevez, etc.,

Signé : Eugène ETIENNE.

Par décret du Président de la République en date du 25 janvier 1887, M. Lévy, Maurice-Auguste, alsacien d'origine, a été réintégré dans la qualité de Français.

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANT

N° 6

LES

BLANCS DE BRETAGNE

Par JEAN-BERNARD

II

HISTOIRE DE PROSPER.

— Il est évident que celui qui a exposé cet enfant a eu un intérêt à cacher sa naissance.

— C'est plus que probable.

— Dans votre paroisse soupçonnez-vous quelqu'un.

— Absolument personne, et si une de mes paroissiennes était dans le cas d'une pareille aventure, je le saurais à coup sûr.

— Je vous crois, curé, je vous crois ; mais est-ce que par hasard cela ne pourrait pas venir du couvent des sœurs de la Croix qui est notre voisin et dont on dit fort peu de bien depuis quelques temps ?

Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des gens de lettres.

Le prêtre fit de la tête un signe de dénégation : — Non, dit-il, le couvent possède de larges souterrains, de nombreux vade in pace et si un accident de ce genre arrivait à une des religieuses...

— C'est compris, fit le marquis.

Après avoir continué quelques instants leurs suppositions, seigneur et curé finirent par conclure que l'enfant n'avait pu être apporté que par un étranger à la paroisse.

Le père Raphaël rentra à son presbytère, tenant en laisse la chèvre qui allait être la dureuse du petit enfant trouvé.

Il appela un voisin, vieux soldat amputé d'une jambe, ayant fait les campagnes de Louis XVI et qui était venu terminer à Sint-Véry, son village natal, une vie dont le balles ennemis n'avaient pas voulu : ayant donc appelé le vieux soldat pour servir de parrain, après avoir décidé la vieille servante à faire l'office de marraine, le père Raphaël baptisa l'enfant et l'inscrivit sur les registres de la paroisse, les seuls qui furent alors régulièrement tenus.

Une discussion s'engagea entre le parrain et le curé au sujet du nom à donner.

Le soldat obéissant à quelques souvenirs de cérémonie voulait l'appeler *Tout-à-la-Joie* mais le prêtre ne trouvant pas ce nom conforme aux règles canoniques, refusa de l'inscrire enfin après recherches sur le calendrier, on tomba d'accord sur le nom de

M. Lévy, ancien représentant de commerce à St-Pierre et Miquelon est actuellement directeur de la pêcherie de homards de Aspy-Bay (Cap Breton).

ARRÊTÉ du Commandant, en date du 27 juin 1887.

Article 1^{er}. Le Chef du service de l'Intérieur est investi des différentes attributions conférées par le décret sus-visé du 5 août 1881 au Président du Conseil du contentieux administratif.

RAPPORT de M. Maurice d'Ingramard, Chef du service de l'Intérieur, à M. le Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Saint-Pierre, le 30 juin 1887.

Monsieur le Commandant,
La nouvelle sirène de brume de Galantry, dont l'administration de la colonie a dû faire il y a quelques mois l'acquisition pour se conformer au désir unanime du Conseil général, exige pour son fonctionnement normal une quantité d'eau de beaucoup supérieure à la moyenne d'alimentation de l'ancien sifflet. — Dès le début des expériences, et avant même la réception de l'appareil, il était facile de constater que le système actuel de canalisation des eaux était très-défectueux et complètement insuffisant ; mais, le service des travaux, désireux à juste titre d'éviter au budget local une dépense relativement élevée, s'était contenté d'obvier provisoirement aux inconvénients répétés du manque d'eau, en créant des conduites en bois, peu coûteuses, et d'installation facile.

Une autre considération, dont l'importance ne vous échappera pas, nous avait amenés à réservier pour le moment toute solution définitive : on discutait encore la question si souvent agitée de l'emplacement de la nouvelle sirène, et il eût paru excessif ou tout au moins inopportun d'entreprendre d'une façon définitive un travail de fonds de cette nature, qui dans le cas d'un déplacement serait resté absolument stérile.

Aujourd'hui l'expérience semble faite, et d'après les déclarations unanimes des nombreux capitaines entrés et sortis de Saint-Pierre pendant toute la période de pêche écoulée, l'emplacement actuel paraît parfaitement approprié au nouvel appareil ; le moment est donc venu d'assurer le fonctionnement régulier de la sirène, et pour éviter le retour des regrettables interruptions qui se sont produites depuis quelques temps, et particulièrement depuis plusieurs jours, il est indispensable de se procurer une source sûre et permanente d'alimentation, soit par le creusement d'un puits, soit de tout autre manière.

Il y a là, à coup sur, une dépense sérieuse, mais je ne pense pas que dans une question d'un intérêt aussi puissant pour la colonie, elle puisse être un seul

instant discutée ; j'ai donc l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir de votre signature la décision ci-jointe nommant une Commission, chargée d'étudier les diverses solutions possibles et de présenter ensuite à l'administration un projet définitif qui soit soumis sans retard à la Commission coloniale.

Veuillez agréer, Monsieur le Commandant, l'assurance de mon respectueux dévouement.
d'INGREMARD.

DÉCISION du Commandant en date du 1^{er} juillet 1887.

Article. 1^{er}. Une Commission composée de :

MM. Le chef du 1^{er} bureau de l'Int., président.
Dupont, Conseillers généraux.
Cordon, Motay, chargé des Travaux.
Guiol, mécanicien du sifflet.

se réunira sur la convocation de son Président, dans le but d'élaborer un projet d'aménagement et de canalisation des eaux.

Cette Commission adressera au Chef du service de l'Intérieur un rapport circonstancié, qui sera accompagné d'un devis destiné à servir de base à la demande des crédits nécessaires.

ARRÊTÉ du Commandant en date du 30 juin 1887.

Article 1^{er}. Les électeurs de la Chambre de Commerce sont convoqués pour le dimanche 10 juillet 1887 au palais de justice, à l'effet de procéder à l'élection des candidats aux fonctions d'assesseur près le tribunal de Commerce des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Art. 2. Le 1^{er} tour de scrutin s'ouvrira à midi et sera fermé à 4 heures du soir.

Dans le cas où un 2^e tour de scrutin serait nécessaire il aura lieu le dimanche 17 juillet au même lieu et aux mêmes heures.

Le dépouillement des votes sera fait immédiatement.

Art. 3. L'élection aura lieu au scrutin de liste sous la présidence du Maire, assisté de quatre assesseurs, qui seront les deux plus âgés et les deux plus jeunes des membres présents à l'ouverture du scrutin, et d'un secrétaire pris dans l'assemblée et nommé par le bureau.

Au premier tour de scrutin nul ne sera élu s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart du nombre des électeurs inscrits.

Au deuxième tour la majorité relative sera suffisante.

Art. 4. Le procès-verbal des opérations sera dressé en double original et le Président du bureau en transmettra un exemplaire au Commandant, le deuxième sera déposé au Greffe du tribunal de Commerce.

NOUVELLES DIVERSES

Il paraît que la frégate *Minerve*, portant le pavillon du contre amiral Vignes, commandant en chef de la division navale française de l'Atlantique nord, est attendue mardi prochain.

Ce serait alors la première fois que notre rade aurait la bonne aubaine de posséder une frégate le 14 juillet. Sa présence ne pourra manquer de rehausser l'attrait de la fête nationale.

La police devrait bien veiller ces jours-ci à ce que les essais de tir ne se fassent pas en ville.

Ce matin encore, un stupide tireur commettait l'imprudence d'être à l'est de notre profond réservoir et de viser vers la montagne où sont les ruisseaux, c'est-à-dire le rendez-vous des laveuses !

Du bord de la route où se tenait cet imprudent qui n'est malheureusement pas unique en son genre, il lui était impossible avec la brume, de s'assurer si quelqu'un ne se trouvait pas devant ses balles.

On s'est ému de voir un pavillon, suspendu anglais, flotter depuis une quinzaine de jours, à la gaule du télégraphe anglo-américain.

Il est de notre devoir de faire cesser cette légitime émotion, en disant que ce pavillon est tout simplement celui adopté par la C^{ie} de ce câble, qui a donné l'ordre de l'arborer pendant un mois.

Du reste, en le voyant de près, il est facile de s'assurer, malgré beaucoup de similitude, qu'il diffère, par bien des points, de celui désigné « *Union Jack* ». Conséquemment, il n'est pas un pavillon de nation.

A Monsieur le Gérant de l'*Indépendant*.

St-Pierre, le 6 juillet 1887.

On dit partout que notre administration municipale a embauché une certaine quantité d'ouvriers pour procéder au nivellement des rues dans les quartiers qui, jusqu'à ce jour, avaient été à peu près délaissés.

Ce désir de vouloir faire partager à tous ses administrés le bien-être qui précédemment avait été réservé à un petit nombre, ne peut qu'honorer notre premier magistrat municipal, et je lui souhaite bonne réussite dans son entreprise, surtout si cette bonne volonté n'a pour but que le bien-être général.

Je profite aussi en la circonstance pour appeler son attention sur la situation de la bouche d'égout qui se trouve au coin des rues Truguet et de l'Hôpital.

Il existe là un trou béant dans lequel j'ai failli me casser les jambes hier soir. La grille qui le recouvre habituellement a été retirée et les promeneurs qui, le soir viennent respirer le frais sur la route de Gueydon, sont exposés à en faire autant.

Pendant le séjour de M. Houdace, à St-Pierre, ce quartier avait jouit d'un bien être parfait, d'importants travaux de canalisation y avaient été exécutés et l'entretien de la voirie ne laissait rien à désirer. J'aime à croire que l'absence

le pasteur trouva la chaumiére de son ouaille qui, sur le seuil de la porte, se mit à lui raconter ses histoires de régiment.

— C'était le bon temps, conclut-il, le temps de tout à la joie ; c'est égal, dites, Tout à la joie ! C'est ça qui aurait fait un fameux nom !

III. — HISTOIRE D'UNE SOUTANE ROUGE

Le père Raphaël en demeura d'accord et tous deux s'embrassèrent en pleurant, très émus, maudissant la barbarie des parents qui abandonnent leurs enfants sur les tombes des cimetières de village.

Prosper avait bonne envie de vivre ; il devint bientôt gros et gras ; dans tout Saint-Véry, on le citait comme un modèle de santé. La vieille servante du père Raphaël se était peu à peu attachée à ce petit être qui mettait un rayon de *gaieté* dans le pauvre presbytère et qui rendait en caresse tous les soins qu'on lui prodiguait.

A trois ans, il galopait tout seul et se battait comme un beau diable contre sa chèvre nourricière qui aimait à le terrasser de ses cornes, sans lui faire le moindre mal, car l'intelligente bête semblait prendre plaisir à jouer avec l'enfant qui n'avait guère d'autre amusement.

A suivre.

passagère de ce conseiller et dont ses électeurs et voisins ne sont pas responsables, ne peut être un prétexte de relâchement dans le service de la voirie et je compte sur le concours de votre estimable journal pour espérer que cette petite observation aura son effet auprès de nos édiles St-Pierrais.

Un contribuable du cap à l'Aigle.

Nous renvoyons cette juste observation au chef cantonnier.

En remerciant les électeurs de la Chambre de Commerce, des nombreux suffrages qu'ils m'ont fait l'honneur de m'accorder jusqu'à ce jour, comme assesseur près le Tribunal de Commerce, je les prie de vouloir bien reporter sur un de mes collègues les votes qu'ils auraient intention de me continuer.

L. JOURDAN.

LA FRANCE & LE CANADA

Sous ce titre, nous trouvons dans *La Presse* de Montréal, l'adresse de bienvenue présentée par M. le Président de la Chambre de Commerce de cette ville, à M. René Bossière, le représentant au Canada de la ligne franco-canadienne.

Nous nous empressons de la communiquer à nos lecteurs.

Montréal, 15 juin 1887.

A Monsieur René Bossière,

Monsieur,

Les Canadiens d'origine française, représentés par la Chambre de commerce du district de Montréal, sont heureux d'avoir pu obtenir votre concours pour l'accomplissement d'une œuvre commune : la création d'une ligne transatlantique destinée à relier la France à son ancienne colonie.

En établissant un service direct entre Montréal et le Havre, la ligne Bossière fera cesser cette anomalie étrange d'un commerce de 400,000,000 de francs, l'Angleterre, de 400,000,000 de francs, avec les Etats-Unis et de 42,500,000 francs, avec la France.

Nous voulons que l'industrie française trouve un nouveau débouché pour ses produits dans ces vastes territoires d'Amérique qui nous appartiennent, peuplés aujourd'hui par 5,000,000 d'habitants, et qui furent autrefois la Nouvelle-France. Nous voulons en retour exporter dans la Mère-Patrie les matières premières dont elle a besoin. Nous voulons mettre à sa disposition le transcontinental canadien pour son commerce avec l'Inde, l'Australie, la Chine, le Japon et ses colonies du Pacifique. Nous voulons renouveler avec elle nos anciennes relations de sympathies et de commerce.

Pour cela le gouvernement canadien a pris l'initiative d'une subvention annuelle de 250,000 francs en faveur de votre compagnie et nous espérons qu'en retour, le gouvernement français, qui a toujours montré un si vif intérêt pour ses anciens colonies d'Amérique, sera preuve de clairvoyance et de saine politique, en vous accordant une subvention au moins égale, pour assurer d'une manière définitive le succès de la transatlantique franco-canadienne.

Afin de faciliter la reprise immédiate de relations commerciales plus étendues entre nos deux pays, la Chambre de Commerce, avec votre concours, Monsieur, expédiera à l'Exposition actuelle du Havre un échantillonnage des matières premières et des produits que le Canada peut avantageusement exporter en France.

En obtenant des cargaisons de retour, nous pourrons ainsi assurer le succès d'une entreprise dans laquelle nous avons la plus grande confiance. Nous ne doutons pas que, grâce à la ligne directe, le commerce franco-canadien ne double d'importance dans les douze mois et ne soit appelé à un grand avenir.

En vous souhaitant la bienvenue parmi nous, à bord du premier vapeur de votre ligne, nous vous prions, monsieur, ainsi que les officiers de votre compagnie, de compter sur le concours empressé de la Chambre de Commerce du district de Montréal.

Le Président,
J.-M. DUFRESNE.

Le Vice-Président,
J.-X. PERRAULT.

Le Secrétaire.
G.-W. PARENT.

Nous sommes également heureux de vous reproduire le texte de la réponse à bord du vapeur *Comte d'Eu*.

Ainsi que l'adresse, cette réponse va être certainement lue avec plaisir par les personnes qui, l'an dernier, ont été en rapport avec M. René Bossière, lors de son séjour à St-Pierre. Il doit en être de même pour ceux qui, en plus grand nombre encore, souhaitent et désirent de tout cœur, que la Colonie, en dépit de quelques intérêts contraires, puisse arriver à profiter du passage sur notre rade, de cette ligne directe avec la France.

MESSIEURS,

C'est avec une grande émotion que je me lève pour répondre à l'adresse que vous me faites l'honneur de me remettre ; je ne pouvais m'attendre à une démarche aussi flatteuse pour notre société et pour moi personnellement de la part des représentants les plus autorisés du commerce de Montréal, et c'est de tout cœur que je vous remercie de l'expression de votre sympathie.

Mais ma émotion se trouve doublée en répondant à votre démarche, car je sens bien que cet hommage ne s'adresse pas à nous personnellement et passe bien au-dessus de nos têtes.

C'est le vieux drapeau de la France, que vous avez voulu saluer et c'est à lui que vont les souhaits que vous voulez bien nous adresser.

Un Français arrivant au Canada, éprouve une grande joie d'entendre exprimer les sentiments conservés pour la Mère-Patrie comme vous l'appelez. Mais ce n'est pas sans un profond serrement de cœur qu'il constate que si ces sentiments d'amitié et de fraternité sont restés toujours aussi vivaces, il n'en a pas été de même des relations commerciales.

Les affaires se sont peu à peu restreintes entre les deux nations soeurs. L'Océan qui les sépare n'a pas été un obstacle aussi infranchissable que l'habitude prise de part et d'autre, de s'adresser pour l'achat et la vente des marchandises à ceux que leur situation géographique et politique rendait les intermédiaires les plus favorisés.

Peu à peu le courant des relations a pris une voie indirecte ; non seulement les transports des marchandises françaises se sont faits par l'Angleterre mais les achats eux-mêmes ont eu lieu à l'étranger.

Espérons que ces communications directes que nous créons vont ramener le courant dans sa direction naturelle.

Nous voudrions, messieurs, pouvoir faciliter ce changement en attirant en France de nombreux passagers et en leur offrant des installations spacieuses et confortables. Si le désir suffisait cela serait bientôt fait, mais nous ne devons pas vous cacher que pour pouvoir lutter avec les autres lignes et attirer vers la France les marchandises canadiennes il nous faut commencer bien modestement comme grandeur de vapeurs, comme vitesse et naviguer à bon marché pour pouvoir offrir un fret bon marché et faire pendant les premiers temps d'importants sacrifices.

Nous avons besoin en dehors des économies les plus strictes, de l'appui de beaucoup et nous vous remercions, messieurs, de celui que vous voulez bien nous promettre. A côté des efforts de la Chambre de commerce nous comptons que les nombreux commerçants canadiens voudront bien ne pas nous ménager leur concours.

Il est parmi les articles français une foule de produits inconnus au Canada.

Nous avons la réputation de faire bien mais de faire cher. C'est en général assez vrai, mais j'ai été bien souvent étonné, en visitant des manufactures françaises, des prix vraiment très minimes de certaines marchandises.

Les hommes compétents disent que si ces articles étaient connus ils pourraient avantageusement lutter avec les produits étrangers.

Quant à l'exportation des produits canadiens en France, je ne doute pas qu'elle n'ait un grand avenir. Déjà le vapeur sur lequel vous êtes, va emporter un gros lot de blé et de bois du Canada, des homards en conserves, quelques machines agricoles et quelques colis divers. Ce n'est qu'un début. A côté du bois et des grains divers tels que maïs, avoine, pois, je citerai spécialement les phosphates, la potasse, l'amiante, le beurre, les pommes, les conserves de saumons et de viandes, et probablement aussi les animaux comme pouvant amener un débouché important.

Tous ces produits qui passent par l'Angleterre payaient une surtaxe d'entrepot avant d'arriver en France, pourront désormais y arriver dans des conditions plus avantageuses, mais je le répète, ce courant pour se former, a besoin de longs mois et de l'appui de tous ceux qui veulent bien prendre intérêt au développement des affaires entre la France et le Canada.

Nous serons nous n'en doutons pas, vous messieurs les Canadiens et nous Français récompensés plus tard de nos efforts, et l'on verra dans l'avenir les deux nations soeurs, unies par des liens matériels à côté des liens de sentiment.

Comment pourrait-il en être autrement, quand on voit la croissance inouïe de la prospérité de votre pays. Je ne trouve de meilleures comparaisons à son développement que le spectacle magnifique auquel il m'a été donné d'assister pendant les quelques semaines que j'ai eu le plaisir de passer ici.

J'ai vu l'hiver disparaître en quelques jours, j'ai vu les arbres se couvrir de feuilles comme par enchantement, les fleurs s'ouvrir et la nature entière sortir de son manteau de glace avec un luxe de végétation et une rapidité incroyables.

En présence d'un pareil spectacle, de celui d'une population doublant en si peu de temps, des grandes œuvres déjà accomplies, de conceptions aussi vastes que le chemin de fer du Pacifique dont nous espérons être un modeste auxiliaire, de projets aussi grandioses que ceux qui sont à l'étude au Canada, il est impossible de douter du brillant avenir auquel est appelé votre beau pays.

Attendons donc patiemment et couragusement quelques années et la récompense de nos efforts viendra des relations renouées avec la France et de la prospérité toujours croissante de ce pays qu'on appelait autrefois la Nouvelle France et qui veut bien conserver pour la « Mère-Patrie » des sentiments aussi sympathiques et aussi vivaces.

La subvention de \$50,000 par année à la compagnie Bossière, est faite à la condition que les navires de cette ligne fassent le service du Saint-Laurent en été et viennent à Halifax en hiver, comme ceux de la ligne Allan. Ils devront aller directement de la France au Canada et du Canada en France, avec la permission, cependant, de faire escale dans les ports du Royaume-Uni et aux îles de Saint-Pierre et Miquelon. La compagnie sera tenue de faire un service de vingt jours en vingt jours en été durant les deux premières années, et d'un mois à l'autre en hiver. Il faudra plus tard un service bimensuel. Les navires devront être de 2,500 tonneaux au moins, et susceptibles de faire onze nœuds à l'heure.

CHOSES ET AUTRES

La conscience est le meilleur livre de morale que nous ayons, c'est celui qu'on doit consulter le plus.

×

Dialogue entre un jeune commis et son patron :

— Vous avez demandé à me parler ? fait le patron.

— Oui, monsieur.

— De quoi s'agit-il ?

— Je viens soumettre à votre équité une réclamation à laquelle, je n'en doute pas, vous ferez bon accueil.

— Laquelle ? je vous écoute.

— Rien de plus légitime. Je fais dans la maison la même besogne que Z..., et je gagne trente francs de moins par mois. Est-ce juste ?

— Non, mon ami ; vous avez raison... Je vais diminuer Z..., de trente francs !

×

G... se présente au guichet d'un chemin de fer.

— Une troisième pour Marseille.

— Monsieur, répond l'employé, le train qui va partir est un train express qui ne délivre pas de troisième.

— Alors G..., voulant faire une bonne farce :

— Si c'est ça, donnez moi une quatrième.

— L'employé, sur le ton de la plus exquise politesse :

— Avez-vous votre muselière ?

×

Marées de la semaine

JOURS DU MOIS	JOURS DE LA SEMAINE	PLEINES MERS.		BASSES MERS.	
		matin.	soir.	matin.	soir.
9	s.	10	53	11	13
10	D.	11	31	11	51
11	L.	»	»	0	32
12	m.	0	56	1	19
13	¶	1	55	2	45
14	j.	2	46	3	49
15	v.	3	52	4	25

Le gérant responsable, A. Lelandais.

Etat-civil de Saint-Pierre

Du 23 juin au 6 juillet 1887.

Naissances.

Yvon, Marie-Joseph, fille de Yvon, Claire-Louise, sans profession, rue Boursaint et de père inconnu. — Legent, Jeanne-Marguerite, fille de Legent, Jean-Marie, marin, et de Jackman, Elisabeth, sans profession, rue Colbert. — Coste, Joseph-Théodore, fils de Coste, Théodore, marin et de D'Inard, Emilie, sans profession, rue Colbert. — Durruty, Louise-Angela, fille de Durruty, Charles, charpentier, et de Duquesne, Marie-Dominique, sans profession, rue Fayol. — Morel, Paul-Louis-Marie, fils de Morel, Paul-Ferdinand, marchand, et de Chapdelaine, Eliza-Amélie, sans profession, rue Boursaint. — Blin, Gustave-Louis, fils de Blin, Louis-Eugène, typographe, et de Planté, Angèle-Marie, sans profession, rue Félix. — Héguy, Richard-Auguste-Louis, fils de Héguy, Richard, marin, et de Bourgeois, Eliza, sans profession, rue de la Fauvette. — Maillard, Bernadette-Emilie-Louise, fille de Maillard, Marie-Louise, sans profession, rue Joinville et de père inconnu. — Legent, Aristide-Joseph, fils de Legent, Jean-Marie, marin, et de Allain, Léonie-Augustine, sans profession, route de Gueddon. — Jugan, Joséphine-Marie-Clémence, fille de Jugan, Alexandre, marin et de Guyon, Clémence, sans profession, rue de l'Espérance.

Attendons donc patiemment et couragusement quelques années et la récompense de nos efforts viendra des relations renouées avec la France et de la prospérité toujours croissante de ce pays qu'on appelait autrefois la Nouvelle France et qui veut bien conserver pour la « Mère-Patrie » des sentiments aussi sympathiques et aussi vivaces.

Publication de Mariage.

Hambling, Thomas-Pallant, employé du télégraphe, avec demoiselle Frecker, Emilie-Marie-Anne.

Décès.

Henderson, (sujet anglais) capitaine, âgé de 58 ans, né à Boston (Etats-Unis). — Poirier, Fernand-Joseph-Louis, âgé de 6 ans né à Saint-Pierre. — Lemire, Alfred-Henri, marin, âgé de 32 ans, né à Etretat, Seine-Inférieure. — Coste, Joseph-Théodore, âgé de 2 jours, né à St-Pierre. — Tullet, Raoul-Gustave-Richard, âgé de 8 mois né, à St-Pierre. — Coste, Benjamin, marin, âgé de 94 ans, né à Halifax (Nouvelle Ecosse). — Gorman, William, patron de goëlette, âgé de 67 ans, né à Boxey, (Baie de Fortune). — Bourdeloue, Yves, forgeron, âgé de 49 ans, né à Bézard, (Côtes du nord.).

MOUVEMENT du port de Saint-Pierre

BATIMENTS DE COMMERCE

Juin.

ENTRIES.

30 (Cardigan). Cardigan, g. a. c. Mustard, avec bêtes à cornes, moutons et pomme de terre pour M. Ed. Postman. — (Aspey Bay). Caudit, g. a. c. Huban, avec bêtes à cornes et beurre pour M. Le Buf. — (Cadix). Stella, b.-g. fr. c. Encoignard, avec sel pour M. L. Jourdan. — (Québec). Anna-Maria, g. a. c. Ménard, avec farine, lard, biscuit, saindoux etc. etc., pour MM. Riotteau et fils. Juillet.

1^{er} (La Havel). Voyageuse g. fr. c. Gautier, avec planches, heure et lattes pour M^{me} V. F. Cordon et fils. — (Bridgewater). Kezia, g. a. c. Lohnes, avec planches pour M. Le Buf. 2 (Sydney). St-Markay, g. a. c. Conrad, avec avirons pour M. A. Jaquet. — (St-Jean). Lady Franklin, g. a. c. McLeod, avec bêtes à cornes, moutons, beurre, pour MM. Riotteau et fils. 4 (St-Martin Philisburg Antilles). Canadienne, g. f. c. Lebreton, avec sel pour MM. Riotteau et fils. 4 (Cette). Paquebot n° 5, g. f. c. Philippe, avec sel et vin, pour M. H. Lecharpentier. — (Cadix). Montbars, b. f. c. Le Veux, avec sel pour M. L. Jourdan. — (Québec). Marie Erzelie g. a. c. Bouchard, avec planches et tabac, pour M. Le Buf. 5 (Newfoundland). Mary Jane, g. a.